



www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2017- 86 du 26 septembre 2017

**OBJET - IRRECOUVRABILITE DES CREANCES –
BUDGET GENERAL**

Rapporteur : M. Sébastien FINE

Le 26 septembre 2017 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 20 septembre 2017 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 22

Nombre de pouvoirs : 9

M. Emeric SALLE est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Bruno DAVANTURE, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. Charles PERRINO.

Avaient donné pouvoir :

- Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN
- M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
- Mme Renée PETELET à Mme Nicole GUERIN
- M. Romain GRYZKA à M. Bruno MONIER
- Mme Catherine VALDENNAIRE à M. Jean-Louis CHEVALIER
- Mme Anne-Marie FORGEOUX à M. Roger GUGLIEMETTI
- M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
- Mme Catherine BLANCHARD à Mme Martine ALYRE
- M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE

Vu les courriers du 7 avril et 22 juin 2017 du Comptable Public de Briançon sollicitant la mise en non-valeur de produits irrécouvrables,

Considérant que les comptables Publics sont tenus de faire, sous leur responsabilité, toutes diligences nécessaires pour le recouvrement des recettes locales,

Considérant que le comptable public exerce seul et sous sa responsabilité le recouvrement des recettes de la collectivité,

Considérant que l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune,

Considérant qu'il convient de constater budgétairement l'irrécouvrabilité de ces créances,

Vu l'avis de la Commission « Administration Générale et Finances » en date du 6 septembre 2017,

Vu l'avis du Bureau en date du 25 septembre 2017,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité:

- Constate l'irrécouvrabilité des créances ci-après :

Etat du 7 avril 2017 :

Exercice	N° titre	Redevable	Objet	Montant	Motif
2007	346	Careddu Fabrice	Frais Fourrière automobile	298.50	Combinaison infructueuse d'actes
2008	215	Kesbi Houari		298.50	
2010	70	Rouak Rachid		157.50	
2012	246	Garcia Patrice		317.00	
2012	63	Isler BTP Construction	Dépôt déchets charmasses	282.00	
2012	45	Chakir Aloure Hafida	Frais Fourrière automobile	313.43	NPAI ¹
2013	700	Bertrand Aurore	Remb salaire trop perçu	2.00	Inférieur seuil de poursuite
2014	941	Baraka Abdelkrim	Crèche Briançon	1.01	
2014	964	Villani Stéphane	Crèche Briançon	1.89	
2015	1130	Tulipani Jean Louis	Conservatoire	0.01	
2015	1133	Molnar Imre	Frais Fourrière automobile	339.36	Poursuite sans effet
2016	305	Dupre Alexandre		339.36	NPAI ¹
2016	5104	Blanchard Augustin	Altapolis	28.80	NPAI ¹
TOTAL				2 379.36	

Etat du 22 juin 2017 :

Exercice	N° titre	Redevable	Objet	Montant	Motif
1997	T940046005 658	Salle Claude		198.18	Combinaison infructueuse d'actes
1997	T940046005 657	Salle Claude		99.09	
2011	473	Mekboul Aicha	Crèche Briançon	12.00	Insuffisance d'actif
2011	688	Publidia	Redevance spéciale	652.24	Combinaison infructueuse d'actes
2012	741	Publidia		652.24	
2012	281	Zaguia Karim	Crèche Briançon	8.19	Surendettement
2012	703	Les 2 glaciers	Redevance spéciale	146.63	Insuffisance d'actif
2012	44	Le Grand Hotel		1 364.50	
2011	752	Zaguia Karim	Crèche Briançon	5.10	Surendettement
2013	384	Barre Carole	Fourrière automobile	317.00	Combinaison infructueuse d'actes
2013	675	Publidia	Redevance spéciale	326.10	
2013	777	Abdul Razzaq Malik	Fourrière automobile	317.00	PV de perquisition
2014	721	BDB Sarl	Résidence travailleurs saisonniers	315.33	Insuffisance d'actif
2014	5013	C3 Groupe IDF	Altapolis	4 104.00	Combinaison infructueuse d'actes
2014	5019			25.79	

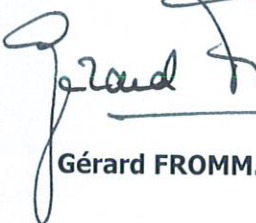
¹ NPAI : N'habite Pas à l'Adresse Indiquée


2014	247	Le Baroque	Résidence travailleurs saisonniers	780.00	Combinaison infructueuse d'actes
2014	292			350.00	
2014	291			430.00	
2014	471	Perez Pierre	Crèche Guisane	9.74	Inférieur seuil de poursuite
2014	885	Philip	Dépôts déchetteries	5.28	Inférieur seuil de poursuite
2015	7033	Panarinfo Daniel	Altipolis	84.00	NPAI ¹
2015	7042			84.00	
2015	7041			84.00	
2015	506	Mezoughi Melissa	Crèche Guisane	22.01	Surendettement
2015	374	Duchet Mickael	Fourrière automobile	337.10	NPAI ¹
TOTAL				10 729.52	

- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Général 2017,
- Autorise le mandatement des opérations comptables relatives à ces irrécouvrables à l'article 6542 « créances éteintes ».

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,


Gérard FROMM.



Date affichage :

10 OCT. 2017

¹ NPAI : N'habite Pas à l'Adresse Indiquée